



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : [mairie@cubzaclesponts.fr](mailto:mairie@cubzaclesponts.fr)  
Site : [www.mairie-cubzaclesponts.com](http://www.mairie-cubzaclesponts.com)

# Conseil municipal du 08 juillet 2024

## PROCES VERBAL

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 08 avril 2024 (envoyé le 04/07/2024),

### Administration Générale :

- 1- **2024-042** : Convention partenariale entre l'Etablissement public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et la commune pour l'acquisition de la parcelle AK 332,
- 2- **2024-043** : Rétrocession du Domaine public ferroviaire de LGV-SEA à titre gratuit et désignation du signataire,

### Commission Appel d'Offre :

- 3- **2024-044** : Avenant n°1 au MAPA d'étude n°2023-INV-001
- 4- **2024-045** : Avenant n°1 au MAPA de Maîtrise d'Œuvre n°2022-INV-003,
- 5- **2024-046** : Avenant n°1 au MAPA de Maîtrise d'Œuvre n°2023-INV-002,
- 6- **2024-047** : Attribution du MAPA de travaux n°2024-INV-001 des travaux de Voirie 2024,

### Commission Ressources Humaines

- 7- **2024-048** : Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet au 15 juillet 2024,
- 8- **2024-049** : Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet au 15 juillet 2024,
- 9- **2024-050** : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (28/35ème) au 10 août 2024,
- 10- **2024-051** : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (30/35ème) au 28 août 2024,

### Commission Finances :

- 11- **2024-052** : Admission en non valeur – Budget principal,
- 12- **2024-053** : Admission en non valeur – Budget Halte Nautique,
- 13- **2024-054** : Décision modificative n°1 – Budget Principal,
- 14- **2024-055** : Décision modificative n°1 – Budget annexe de la Halte nautique,
- 15- **2024-056** : Charte Partenariale définissant un politique du recouvrement entre la commune et la DGFIP,

## Questions diverses

La séance est ouverte à 18h32

Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur Gérard BAGNAUD est nommé Secrétaire de séance.

Approbation des PV du 08 avril 2024

Le procès verbal du Conseil municipal du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Mot du Maire

**Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :**

**2024-042** : Convention partenariale EPFNA Acquisition parcelle AK 332

**Rapporteur** : Monsieur Alain TABONE

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Madame Hélène BURESI : Où est l'immeuble ?

Monsieur Alain TABONE : Juste à côté de la propriété ITEY. Cela nous permettra de faire une liaison piétonne avec le centre bourg.

Madame Hélène BURESI : C'est l'EPFNA qui achète ?

Monsieur Alain TABONE : On a une convention ou à la fin des 3 ans on rachète ou c'est un bailleur social qui le fera, sans que la commune ne débourse à ce jour le coût de l'investissement. En même temps on densifie le centre bourg sans faire de dent creuse.

Madame Hélène BURESI : Le prix me paraît bas ?

Monsieur Jean-Pierre PRAT : On a fait venir les domaines pour fixer le prix.

Monsieur Alain TABONE : C'est le prix du marché qui a été estimé également par une agence immobilière. La famille ayant été très correcte dans cette transaction.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de convention concernant l'acquisition, les conditions de l'acquisition et de gestion de l'immeuble AK 332 par l'EPFNA,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DELEGUE** le droit de préemption urbain à l'EPFNA, uniquement sur la parcelle cadastrée AK 332 et pour la durée de la convention conclue avec l'EPFNA (soit une fin au 31/12/2027) et ses avenants éventuels,

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT  
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024  
Date d'affichage de la convocation :  
03/07/2024  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Monsieur Gérard BAGNAUD : On a déjà voté ce type de délibération ?

Les services : On modifie la délibération du dernier Conseil où l'acte devait être identifié par le Préfet mais qui ne peut être à ce jour, juge et partie.

Monsieur Jean-Pierre PRAT : Cela correspondant aux différents délaissés.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Cela n'est pas des petites parcelles. On rentre dans la révision du PLU. Ces terrains sont déjà en zone verte.

Madame Hélène BURESI : C'est quoi le classement actuel ?

Monsieur Jean-Pierre PRAT : C'est de la zone naturelle.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet d'acte administratif de transfert des propriétés de SNCF RESEAU vers la commune de Cubzac les Ponts, pour une superficie de 19 096 m<sup>2</sup>, comme énoncé dans le tableau des emprises cadastrales à transférer,
- **DIT** que le transfert de propriété des parcelles cadastrales, comme référencé dans le tableau des emprises à transférer, seront effectué à titre gratuit. Les frais préalables, ainsi que les frais de la présente rétrocession demeure à la charge du Cédant - SNCF RESEAU,
- **DONNE** pouvoir au Maire d'authentifier l'acte administratif de transfert entre SNCF RESEAU et la commune de Cubzac les Ponts ;
- **DESIGNE** le premier adjoint, Monsieur BAGNAUD Gérard comme représentant de la collectivité de Cubzac les Ponts afin de signer l'acte administratif authentique de transfert.

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024  
Date d'affichage de la convocation :  
03/07/2024  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Madame Hélène BURESI : Nous avons demandé un comptage supplémentaire pour voir si le dimensionnement du feu était en adéquation avec le carrefour actuel.

**Objet** : Devis complémentaire dans le cadre de l'« étude de faisabilité pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et de voiries favorisant les mobilités douces » pour la réalisation de comptages directionnels au droit du carrefour entre la RD1010, la rue de l'église et la rue de la gare

	Nombre de jours			Montant en € HT
	Chef de projet	Chargé d'études 1	Chargé d'études 2	
<b>Cout journalier</b>	900	550	550	
Réalisation des comptages directionnelles aux heures du pointe du matin et du soir (7h-9h ; 16h-19h) et synthèse des relevés	0,25	1	1	1 325
Analyse du fonctionnement du carrefour	0,5	0,5	-	725
Réalisation d'une note de 2 pages sous une semaine à réception du bon de commande signé	0,5	-	-	450
	<b>Montant total en € HT</b>			<b>2 500</b>

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADMET** la plus-value comme énoncée dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **2 500,00€ HT**, soit **3 000,00€ TTC**, pour la réalisation de comptages directionnels au droit du carrefour entre la RD100, la rue de la Gare et la rue de l'Église,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du marché à 42 898,25€ HT à 45 398,25€ HT, soit 54 477,90€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de **5,83%** par rapport au montant du marché initial avec avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché d'étude de faisabilité pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et de voiries favorisant les mobilités douces conformément au projet d'avenant n° 1 au regard de la plus-value indiquée,

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : -

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Monsieur Gérard BAGNAUD : Un courrier a été lancé au voisinage pour avertir le début des travaux.

Madame Hélène BURESI : C'est prévu de commencer quand les travaux.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Le plus tôt possible. On ne pourra pas commencer dans les périodes de contre-indication déterminée par l'association HISA. Les entreprises sont au courant. On sait quand ils vont commencer. Mais la fin on ne peut pas le dire.

A l'issue de la remise de la phase PRO et du dossier de consultation des entreprises, le maître d'ouvrage demande que soit reprise cette phase avec une opération réduite aux deux premières tranches de travaux seulement, à savoir :

-Travaux tranche ferme : restauration de la tour sud (1<sup>ère</sup> partie)

-Travaux tranche optionnelle 1 : restauration de la tour nord

Suivant le plan annexé au présent avenant.

Le présent avenant prend en compte la modification de programme, la reprise de la phase PRO DCE.

Ce qui modifie la rémunération des architectes comme suit :

-Maîtrise d'œuvre tranche ferme, modification de programme et reprise phase PRO :

2j archi 1j collab

2 350,00 € HT

#### **Monsieur le Maire entendu, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- AUTORISE la modification du programme de la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 Fils Aymon à la réalisation des deux premières tranches de travaux uniquement,
- **ADMET** la plus-value comme énoncée dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **2 350,00€ HT**, soit **2 820,00€ TTC**, pour la reprise de la phase PRO/DCE de la tranche ferme et de la réduction de l'opération aux deux premières tranches conditionnelles de travaux seulement,
- **MODIFIE** le tableau de répartition des honoraires de la Maîtrise d'œuvre de la tranche ferme de 18 981,00€ HT à 21 331,00€ HT, soit 25 597,20 € TTC, représentant une augmentation de 12,38 % par rapport au montant du marché initial,
- **MODIFIE** le tableau de répartition des honoraires de la Maîtrise d'œuvre en conséquence en supprimant les tranches conditionnelles 3 et 4, pour un montant global, toute tranche de travaux ferme et optionnelles, de 70 300,00€ HT à 47 342,00 € HT, soit 56 810,40 € TTC, représentant une diminution de ce dernier de 32,66 % par rapport au montant total du marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité et la restauration du Château des 4 fils Aymon conformément au projet d'avenant n° 1 au regard de la plus-value indiquée,

**2024-046** : Avenant n°1 au MAPA de travaux n° 2023-INV-002

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Pierre PRAT

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Héléne BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Monsieur Jean-Pierre PRAT : Des travaux supplémentaires à la suite de l'intervention de Monsieur CLAVEREAU qui ne voulait pas recevoir les eaux pluviales sur ces terrains. Il a fallu déconstruire et refaire un système ce qui implique un avenant. Nous avons également la signalisation verticale et horizontale avec un hydrocurage en avenant.

Madame Héléne BURESI : Et cela n'était pas prévu dans le marché.

Monsieur Jean-Pierre PRAT : Non cela n'était pas initialement prévu et découle aussi de la réfection des rives.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADMET** la plus-value comme énoncée dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **10 384,10 € HT**, soit **12 460,92 € TTC**, pour la réalisation d'un hydrocurage du réseau EP existant, de la reprise du réseau EP, la signalisation verticale et horizontale, ainsi que le marquage de la voirie,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du marché à 444 988,32 € HT à 455 372,42 € HT, soit 546 446,90 € TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 2,33% par rapport au montant du marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du marché conformément au projet d'avenant n° 1 au regard de la plus-value indiquée,

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 12  
Contre : 1  
Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024  
Date d'affichage de la convocation :  
03/07/2024  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Madame Hélène BURESI : Cela me pose problème au niveau de l'aménagement de la gare avec le projet de passerelle à venir.

Monsieur Gérard BAGNAUD : il faut supprimer les bacs.

Madame Hélène BURESI : Pour information. Il y a une discussion avec SNCF afin d'avoir une réflexion dans le cadre du RER métropolitain mais de manière très succincte. On doit cependant se revoir. Mais comme il faut que cela soit PMR, on ne peut plus passer par le quai. On a essayé de réfléchir pour trouver une solution qui serait une passerelle.

Monsieur Gérard BAGNAUD : Pourquoi ne mettons pas les conteneurs de l'autre côté ?

Monsieur Jean-Pierre PRAT : Il n'y a pas d'espace.

Monsieur Alain TABONE : Le SMICVAL nous a-t-il donné un délai ?

Monsieur Jean-Pierre PRAT : C'est à nous de voir. Tant que cela n'est pas fait ils prendront le pont.

Madame Hélène BURESI : Pour la rue des Moulins, on ne peut pas faire payer les travaux à ce qui font les travaux ?

Monsieur Jean-Pierre PRAT : C'est jamais la faute de personne. Pour les prochains il faudra sûrement prendre un arrêté pour encadrer les travaux.

Madame Nadia BRIDOUX-MICHEL : On ne peut pas devant l'école faire un revêtement poreux.

Monsieur Jean-Pierre PRAT : C'est une petite surface et cela n'est pas programmé.

Monsieur Alain TABONE : on n'a pas fait de négociation vu l'écart très faible pour commencer rapidement.

Madame Hélène BURESI : Cela n'a pas été vu en Commission voirie. J'ai un problème de découvrir.

N° Marché	Entreprises	Prix sur 45	Valeur technique sur 55	Total sur 100	Classement
N°2024-INV-001	EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST	42,80	47	89,80	1

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :**

- **ATTRIBUE** le MAPA pour les travaux de voirie 2024 de Cubzac les Ponts conformément au descriptif donné à l'Entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST pour un montant de **99 903,48 € HT** soit **119 884,18 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 à l'opération 33 – article 2152.

Madame Hélène BURESI : cela est compliqué de décider des choses sans que cela est été discuté en amont.

Monsieur Alain TABONE : Cela a été vu en Commission Voirie.

Madame Hélène BURESI : Non. Cela est dommage.

Monsieur Cyril CHERIGNY : On peut également retourner les choses. Je n'étais pas au courant de la passerelle.

Madame Hélène BURESI : La passerelle n'est pas actée et si cela devait être acté, cela aurait fait l'objet de discussions.

Monsieur Jean-Pierre PRAT : Je prends pour moi.

**2024-048** : Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet au 15 juillet 2024

**Rapporteur** : Monsieur Alain TABONE

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Madame Hélène BURESI : Les créations de poste vont avec les suppressions.

Monsieur Gérard BAGNAUD : C'est l'administration, cela se fait assez régulièrement.

Ainsi le Maire propose à l'Assemblée délibérante, conformément aux dispositions légales de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial créé par la délibération n°2021-046 du 1<sup>er</sup> juin 2021, au 15 juillet 2024 pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup>.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :**

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi au tableau des effectifs d'Adjoint Administratif Territorial, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 15 juillet 2024,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,



**2024-049** : Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet au 15 juillet 2024  
**Rapporteur** : Monsieur Alain TABONE

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024  
Date d'affichage de la convocation :  
03/07/2024  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Ainsi le Maire propose à l'Assemblée délibérante, conformément aux dispositions légales de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial créé par la délibération n°2018-055 du 11 décembre 2018, au 15 juillet 2024 pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup>.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi au tableau des effectifs d'Adjoint Administratif Territorial, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 15 juillet 2024,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**2024-050** : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet au 10 août 2024

**Rapporteur** : Monsieur Alain TABONE

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Madame Nadia BRIDOUX MICHEL: Nous recrutons avant des CDD et des contrats aidés qui à ce jour sont terminés. Nous devons également verser une prime de précarité. Nous avons également des problématiques à recruter. On pérennise donc 2 postes pour consolider l'équipe.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, à compter du 10 août 2024, échelle C1 de rémunération, pour une durée hebdomadaire de 28/35<sup>ème</sup>
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de la carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **ADMET** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

**2024-051** : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet au 28 août 2024

**Rapporteur** : Monsieur Alain TABONE

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité :**

- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, à compter du 28 août 2024, échelle C1 de rémunération, pour une durée hebdomadaire de 30/35<sup>ème</sup>,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de la carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- **ADMET** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

**2024-052** : Admission en non-valeur – Budget Principal

**Rapporteur** : Monsieur Alain TABONE

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Ilélcnc BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres faisant l'objet de cette demande n° 67656700032.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les annulations de mandats faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°67656700032, présentée par Monsieur BERTIN, Adjoint du Comptable public au Pôle Recettes et Régies du Service de Gestion Comptable de Saint-André de Cubzac, pour un montant global de 1 295,32€ sur le Budget principal.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2024, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

Monsieur Alain TABONE : On parle ici du bateau à passagers.

Madame Corinne BAGNAUD : Il est réapparu !

Monsieur Alain TABONE : C'est la loi qui autorise malheureusement ce type de montage.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres faisant l'objet de cette demande n° 6935100132.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité:**

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les annulations de mandats faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°6935100132, présentée par Monsieur BERTIN, Adjoint du Comptable public au Pôle Recettes et Régies du Service de Gestion Comptable de Saint-André de Cubzac, pour un montant de 2 564,99€ sur le Budget annexe de la Halte Nautique.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2024, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

**2024-054** : Décision Modificative n°1 – Budget Principal

**Rapporteur** : Monsieur Alain TABONE

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:**

- **APPROUVE** le virement de crédits dans le respect de l'équilibre du budget principal 2024 suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
6156/ Maintenance	-500,00 €	
615232/ Entretien et réparation sur réseaux	-500,00 €	
<b>CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES</b>		
673 / Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1000,00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 00,00 €</b>	<b>+ 00,00 €</b>

- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la révision des crédits de la section d'exploitation dans le respect de l'équilibre du budget annexe de la Halte Nautique 2024 suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b> FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
6541 / Créances admises en non-valeur	+ 2 564,99 €	
<b>CHAPITRE 68 – DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		
6817 / Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	- 2 564,99 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 00,00 €</b>	<b>+ 00,00 €</b>

- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder à l'exécution de l'ensemble des opérations de cette présente délibération.

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Héléne BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Procurations** : Maribel SOARES à Nathalie TRIGANT

Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Maribel SOARES – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Gérard BAGNAUD

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 03/07/2024

Date d'affichage de la convocation :

03/07/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 08/07/2024

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la conclusion d'un partenariat entre l'Ordonnateur et le Comptable par le biais de cette Charte, permettant de définir conjointement une politique de recouvrement et les actions qui s'y réfèrent,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la Charte partenariale,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mener l'intégralité des procédures prescrites par cette dernière,
- **ADMET** que les dispositions de présente Charte Partenariale sont susceptibles de connaître des évolutions législatives, réglementaires, fiscales, ou du régime même des poursuites sur les produits locaux, qui entreraient en vigueur postérieurement à la date de signature de la présente Charte, sans pour autant remettre en cause son existence et son application,



**Gérard BAGNAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint :**

- Pas de commission patrimoine depuis longtemps mais des sujets arrivent.
  - Aménagement des équipements sportif au niveau du port, où il ne faut pas impacter les manifestations également.
  - Les 4 fils Aymon,
  - L'agrandissement de la bibliothèque.
- Madame Hélène BURESI : Le restaurant tourne ?
  - Monsieur Gérard BAGNAUD : Il est content. A par la terrasse quelques petits soucis mais qui sont rentrés dans l'ordre.
- Nouveau prestataire pour l'édition du bulletin municipal, mais également d'un rédacteur.
- Pour les jeux de l'école, ils vont être montés le 19 août. Pour le port ils viendront normalement sur les mêmes dates.

**Nadia BRIDOUX MICHEL, 2<sup>ème</sup> Ajointe :**

- Réception du devis pour la classe de neige pour un séjour qui devrait se dérouler du 6 au 10 janvier de l'année prochaine pour 48 élèves avec peut-être 45. Nous avons préparé un courrier à VALT 33 pour réserver les créneaux et voir ce que l'on pourra faire. Nous réfléchissons également avec le Directeur pour trouver d'autres prestataires car le coût devient élevé. Il faudra peut-être réfléchir à la continuité de la classe de neige également. Une réflexion doit être faite et quand nous aurons plus d'informations.
  - Madame Hélène BURESI : Peut-être voir pour revoir la formule : la montage au printemps ?
  - Monsieur Gérard BAGANUD : Oui cela est aussi très intéressant.
  - Monsieur Alain TABONE : Oui il faudra dans tous les cas maintenir la participation à 50%.
- Les Anim's Eté le 24 juillet sur la place de la Mairie avec une guinguette de 19h à 21h. Cela est gratuit avec différentes activités. Il y aura également un Foodtruck que Monsieur CHERIGNY nous a trouvé. En août il y aura le camion des sports au port avec différentes activités également proposées. Ces dates ont été communiquées par le Directeur de l'école.
- On aura 44 maternelles pour la rentrée prochaine. Petite hausse. On va tourner autour de 280 enfants.

**Jean-Pierre PRAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint :**

- Communication d'orange au sujet du réseau cuivre. Ils sont en train de fermer le réseau cuivre au regard du nombre d'abonné, qui s'arrêtera en 2030.
  - Madame Hélène BURESI : Pour la Redoute, les fourreaux ont été passés ?
  - Monsieur Jean-Pierre PRAT : Oui cela est fait.
- La voirie de la Redoute est presque achevée. Les trottoirs ont été regarnis de terre. Il reste quelques finitions. Il commence à démonter la base de vie. Les écluses sont faites.
- Réception des levés topo du géomètre pour le projet du port.
- Le défrichage pour la clinique dentaire a commencé pour l'avenue du port. Le bâtiment de la boucherie devrait être revendu.
  - Monsieur Alain TABONE : A ma connaissance on n'a pas parlé de cession. Cela restera des locaux pour des professionnels de la santé à travers la clinique.
  - Madame Hélène BURESI : Il y aura combien de place de parking.
  - Monsieur Jean-Pierre PRAT : Il y aura 6 ou 7 places de prévues surtout à destination des professionnels.
  - Madame Hélène BURESI : Nous avons évoqué que le projet soit autonome en place de parking. LE centre de Dialyse est autonome.
  - Monsieur Alain TABONE : Ils sont rentrés en contact avec le terrain voisin qui en demandé trop cher. A voir si un professionnel ne viendra pas avec un R+1 ou il y aurait un parking en sous-sol.

- Madame Hélène BURES! : Cela renforce les échanges sur le stationnement. Ils ne seront surement pas autonomes en places de parking. L'ouverture est quand ? Il y avait une réflexion sur l'accès au parking de la Mairie afin de faciliter l'accès.
  - Monsieur Alain TABONE : Fin 2025. Cela se fera avec l'aménagement avec le Département où il faudra adapter. Tout cela conforte l'aménagement des plateaux surélevés pour casser la vitesse.
- Création d'un groupe projet technique pour la révision générale du PLU en vu de lancer le marché :
- Madame Hélène BURES! : Quel est le planning et le mode opératoire.
- Monsieur Jean-Pierre PRAT : Il y a des élus que j'ai choisis. On va commencer à discuter largement des orientations afin de pouvoir lancer le marché.

Madame Hélène BURES! : Point avec Monsieur MARTY est prévu avec les amorces qui ont été demandé au département. Il faudra prendre en compte la spécificité des deux jonctions, mais il faut avoir une discussion sur jusqu'où va le département et le coût que peut supporter la commune.

Monsieur Cyril CHERIGNY : Cela avec le passage en LED est t-il possible.

Madame Hélène BURES! : Je viens de renvoyer un message afin d'avoir une réponse. IL y avait juste a voir sur l'implantation et faire la superposition. A ce jour il n'y a pas d'impact au passage au LED car nous ne payons pas au réel, mais ENEDIS pousse pour le passage au Réel. C'est pour cela que le SDEEG pousse.

**Maribel SOARES, 4<sup>ème</sup> Adjointe :**

- Absente excusée

**Cyril CHERIGNY, 5<sup>ème</sup> Adjoint :**

- Fête locale qui arrive le mois prochain. Nouveauté avec le rajout de la pétanque le dimanche après-midi. Feu d'artifice le dimanche soir avec le Marco Polo également le Dimanche avec la brocante. Il y a tout un tas d'activités à venir.
- Le 7 septembre forum des associations.
- Suite à la venue de plusieurs partenaires pour le CMJ, la MSA a offert 8 places pour les jeux olympiques de football féminin.
  - Madame Hélène BURES! : Comment faire des retours au SMICVAL ?
  - Monsieur Cyril CHERIGNY : Je fais des transmissions en fonction des réclamations.

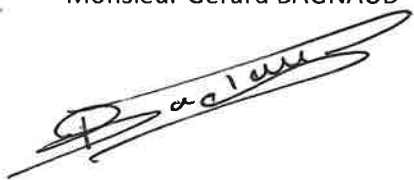
**Questions diverses**

**NEANT**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Gérard BAGNAUD



Le Maire

Monsieur Alain TABONE

